

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(22\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Le Calvez, 10 octobre 1881](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Le Calvez, 10 octobre 1881

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[10 octobre 1881](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Le Calvez](#)

Lieu de destinationMerdrignac (Côtes-d'Armor)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméEn réponse à la lettre de Le Calvez du 3 octobre, Godin lui communique des renseignements sur les écoles du Famelistère : écoles libres d'une association industrielle, susceptibles d'être déclarées d'utilité publique, situées au milieu des logements de la population ; l'instituteur habite dans un des logements, paie son loyer, reçoit uniquement ses appointements mais peut devenir membre de l'association. Godin demande à Le Calvez de lui écrire la manière dont il conçoit l'enseignement de l'histoire ancienne, moderne ou contemporaine à des enfants de 12 à 14 ans ; il veut connaître sa situation familiale et souhaite que Le Calvez lui communique ses références.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#), [Famillistère](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)

Collation2 p. (35r, 36v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise, Familistère
10^{ème} 11

Monsieur Le Calvez,

Vous me demandez, par
votre lettre du 9^{ème} ce que sont
les écoles du Familistère. Ce
sont des écoles libres sans
subvention d'aucune sorte, ni
du gouvernement ni de la
commune.

Peut-être y aura-t-il
bientôt prochainement pour
l'Association de demander à ce
que ces écoles soient déclarées
d'utilité publique. Elles dépen-
dent, comme ces derniers mots
vous l'indiquent, d'une
société industrielle dans laquelle
tous les ouvriers sont associés

à l'industrie.

C'est au milieu des loge-
ments habités par la popu-
lation que se trouvent les
écoles. En raison de ce fait et
pour éviter que les enfants
qui sont toujours réunis en
masses ne soient victimes de habi-
tations, soient une cause de
désordre faute d'être dirigés et
surveillés, il n'y a point à
proprement parler de vacances
au Familistère.

L'instituteur doit naturelle-
ment se loger dans les locaux
de l'Association, mais il choisit
son logement, se prend grand ou
petit et paie au loyer en
conséquence.

Les appointements fixes
sont donc la seule chose
qu'il reçoit. Mais il peut

par la suite être admis
dans l'association et dans
ce cas avec bénéfices géné-
raux de l'établissement.

Il a, en outre, droit
comme habitant du fami-
lières aux assurances mu-
tuelles contre la maladie et
à une pension de retraite
s'il reste assez longtemps
dans l'association.

Puis me permette d'ap-
puyer dans une certaine me-
sure la manière dont vous
comprenez l'enseignement
dans l'école, je vous prie
de m'écrire comment vous
concevez l'enseignement de
l'histoire à des enfants de
11 à 14 ans, tant pour
l'histoire ancienne et moderne

que pour l'histoire con-
temporaine.

— Veuillez aussi me dire de
combien de personnes se
composent votre famille ?
— Et me donner tous les
moyens de références en votre
pouvoir ?

Agreez je vous prie,
Monsieur, mes civilités
parfaites.